

ETA719 – Argumentation et dialogue (3 cr.)
Plan de cours – Automne 2023
Jeudi, 18 h 30 à 21 h 30, local L1-11610

Enseignant : Marie-Hélène Desmeules
Bureau : L1-12732
Téléphone : **450 463-1835, poste 61761**
Courriel : marie-helene.desmeules@usherbrooke.ca

OBJECTIF

- Approfondir ses connaissances et sa réflexion éthique en abordant de nouvelles perspectives contemporaines en éthique;
- Acquérir une connaissance des grands courants de l'éthique contemporaine;
- Éclaircir les divers aspects du processus décisionnel dans des problématiques d'ordre éthique;
- Analyser les situations qui entraînent un questionnement éthique selon des méthodes reconnues;
- Favoriser le dialogue pour clarifier les enjeux éthiques;
- Être à la fois critique, ouvert et respectueux envers le pluralisme axiologique;
- Développer sa capacité d'analyse, de synthèse et d'argumentation en éthique appliquée;
- Acquérir les compétences éthiques nécessaires à de judicieuses interventions en éthique dans de multiples contextes professionnels.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

- Distinguer et comparer les différentes approches de l'argumentation et du dialogue en éthique appliquée;
- Comprendre les rôles et les particularités de l'argumentation et du dialogue en éthique appliquée;
- Identifier les principaux éléments de l'argumentation pratique;
- Rédiger un texte argumentatif en éthique appliquée;
- Identifier les présupposés, les conditions, les avantages et les inconvénients des différentes approches dialogiques;
- Développer un regard critique sur les approches de l'argumentation et du dialogue.

CONTENU

L'argumentation et le dialogue sont des pratiques importantes en éthique appliquée. Aux yeux de plusieurs, ils contribueraient à un meilleur vivre-ensemble, seraient au cœur des bonnes interventions éthiques, aideraient à la résolution des conflits et dilemmes éthiques, et participeraient au développement des compétences éthiques des individus. C'est pourquoi, pour ne donner que quelques exemples récents, l'argumentation et le dialogue font partie des compétences des nouveaux cours *Culture et citoyenneté québécoise*, et ont joué un rôle important dans divers processus délibératifs, comme la rédaction de la *Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'intelligence artificielle*.

Cet intérêt croissant que l'on témoigne aujourd'hui à l'argumentation et au dialogue a été suscité en grande partie par l'essor au XX^e siècle de l'éthique de la discussion. Cette éthique partait d'un double constat. D'une part, le rejet des postures métaphysiques en éthique et en morale, qui imposaient des

principes universels et absolus à l’agir, signait la perte des repères régissant le vivre-ensemble. D’autre part, le fait de vivre dans des sociétés pluralistes supposait de côtoyer des personnes ayant des orientations axiologiques et des conceptions de la vie bonne très différentes les unes des autres. Comment dans un tel contexte déterminer ce que nous devons faire? Comment agir de façon éthique avec les autres? C’est comme réponses à ces questions que l’argumentation et le dialogue se sont imposés en éthique appliquée : ces procédés nous aideraient à bien agir dans une société pluraliste malgré l’absence de repères éthiques et moraux métaphysiques.

Dans le cadre du cours, nous verrons quelles sont les différentes fonctions du dialogue et de l’argumentation en éthique appliquée : alimenter la polémique et la confrontation critique d’idées; parvenir à des ententes communes; réparer des torts et réconcilier des personnes ou des groupes opposés; éduquer et favoriser le développement de compétences éthiques; etc. Nous expliciterons également ce que l’on entend par « dialogue » en éthique. Nous verrons ainsi que le mot désigne plusieurs pratiques et approches dialogiques différentes : la délibération, la narration, le débat, la médiation, la négociation, le témoignage, etc. L’un des objectifs du cours sera de différencier ces différentes approches dialogiques selon leurs présupposés, leurs normes, leurs effets et leurs visées. Et ce, afin de bien choisir, selon les différents contextes de prise de décision et d’action, la bonne approche dialogique.

PLANIFICATION DU COURS

	Description du contenu
7 septembre	Introduction. L’importance de l’argumentation et du dialogue en éthique
14 septembre	L’éthique de la discussion (Habermas) Cas pratique : le cours <i>Culture et citoyenneté québécoise</i> (en remplacement du cours <i>Éthique et Culture religieuse</i>)
21 septembre	Les particularités de l’argumentation pratique (Perelman) Typologie des arguments (Métayer)
28 septembre	Les rôles et les dangers de l’interprétation dans l’argumentation et le dialogue (Ricoeur)
5 octobre	Les défis de l’argumentation : sophismes et biais cognitifs, rhétorique et injustices épistémiques (Fricker et Medina).
12 octobre	Dissertation 1 – examen maison
19 octobre	Le dialogue et la pluralité des approches et pratiques dialogiques
26 octobre	Semaine de relâche
2 novembre	L’éthique narrative (Ricoeur, Nussbaum et MacIntyre)
9 novembre	Les limites des approches narratives. Cas pratique : les inférences narratives dans les témoignages (Pennington et Hastie)
16 novembre	Formation sur la rédaction et l’argumentation – Centre des langues de la FLSH
23 novembre	La pratique de la médiation – Jacques Bénard (conférencier invité)
30 novembre	Dialogue et réseaux sociaux – Sylvain Bédard (conférencier invité)
7 décembre	Les limites des approches dialogiques : la mésentente et l’irreprésentable
14 décembre	Dissertation 2 - examen maison

MODALITÉS DE L’ÉVALUATION DU COURS

Dissertation 1 – 25 %

Fiche de lecture – 25 %

Dissertation 2 – 50%

Dissertation 1 –25 %

La première évaluation consiste à prendre position par rapport à une question portant sur l’argumentation et le dialogue en éthique appliquée et à défendre votre position par une brève argumentation (2 pages). Cet

argumentation devra contenir un argument principal, un contre-argument et une réfutation du contre-argument. Pour ce faire, vous pourrez mobiliser des éléments vus en classe et dans les lectures. Vous devrez également réaliser une recherche documentaire pour appuyer votre argumentation sur vos propres sources (articles, livres, chapitres de livre). Cette évaluation sera réalisée à la maison. Les instructions seront déposées sur le Moodle le 5 octobre et les réponses devront être remises par courriel au plus tard le 19 octobre 2023 à l'adresse suivante : marie-helene.desmeules@usherbrooke.ca.

*Cette évaluation servira de texte pour le diagnostic rédactionnel réalisé par le Centre des langues de la FLSH.

Critères d'évaluation

Compréhension du contenu du cours (matière vue en classe, lectures, etc.); processus réflexif; clarté du propos; rigueur et pertinence de l'argumentation; qualité de la présentation.

Fiche de lecture – 25 %

Une fiche de lecture devra être réalisée dans le cadre du cours. Elle devra porter sur un texte proposé dans une banque de textes fournie par la professeure. Dans cette fiche, il s'agira de présenter la thèse principale, les arguments principaux, et une appréciation personnelle du texte. Format : environ 600 mots, suivant la forme du canevas déposé sur le Moodle du cours. Remise par courriel au plus tard le 23 novembre 2023 à l'adresse suivante : marie-helene.desmeules@usherbrooke.ca.

Critères d'évaluation

Compréhension du texte résumé; clarté du propos; processus réflexif; qualité de la présentation.

Dissertation 2 – 50 %

La troisième évaluation consiste à prendre position par rapport à une question portant sur l'argumentation et le dialogue en éthique appliquée et à défendre votre position de façon argumentée. Cette dissertation devra être plus substantielle que la première évaluation. Un travail de 10 pages (interligne 1,5; Times New Roman 12) est attendu, dans lequel vous devrez présenter des arguments, des contre-arguments, des réfutations des contre-arguments, à partir de la matière vue en classe, des lectures obligatoires, et de vos propres sources académiques. Ce travail devra inclure une bibliographie des ouvrages utilisés (minimum 5, dont 3 non-incluses dans les lectures suggérées ou le plan de cours), ainsi qu'un court lexique de trois (3) des termes mobilisés. Remise par courriel au plus tard le 18 décembre 2023 à l'adresse suivante : marie-helene.desmeules@usherbrooke.ca.

Critères d'évaluation

Compréhension du contenu du cours (matière vue en classe, lectures, etc.); processus réflexif; clarté du propos; rigueur et pertinence de l'argumentation; qualité de la présentation.

MATÉRIEL REQUIS

Lectures obligatoires disponibles sur Moodle.

BIBLIOGRAPHIE (SÉLECTION)

Bouchard, Nancy, « Penser le dialogue en éducation éthique avec l'éthique de la discussion de Jürgen Habermas », dans *Penser le dialogue en éducation éthique*, N. Bouchard et M.-F. Daniel (dir.), Québec, Presses de l'Université du Québec, 2012, pp. 153-172.

Day, James M. et Tappan, Mark B., « The Narrative Approach to Moral Development: From the Epistemic Subject to Dialogical Self », *Human Development*, vol. 39, 1996, pp. 67-82.

- Desaulniers, Marie-Paule, et Jutras, France, « Les incidences des orientations du programme d'Éthique et culture religieuse sur l'éthique professionnelle à la base des interventions enseignantes », dans *Mélanges Georges A. Legault. L'éthique appliquée, par-delà la philosophie, le droit, l'éducation*, L. Lalonde, F. Jutras, A. Lacroix et J. Patenaude, Sherbrooke, Les Éditions Revue de Droit, pp. 239-268.
- Elster, Jon, « L'usage stratégique de l'argumentation », *Négociations*, 4:2 (2005), pp. 59-82.
- Ferry, Jean-Marc, *Habermas. L'éthique de la communication*, Paris, Presses universitaires de France, 1987, 587 pages.
- Fricker, Miranda, *Epistemic Injustice. Power & the Ethics of Knowing*, New York, Oxford University Press, 2007, 188 pages.
- Galichon, Isabelle, « Pour une éthopoiétique du témoignage », *Revue internationale de philosophie*, 292:2 (2020), pp. 59-70.
- Habermas, Jürgen, *Théorie de l'agir communicationnel*, tome 1 et 2, Jean-Louis Schlegel (trad.), Poitiers, Fayard, 1987.
- Habermas, Jürgen, *Morale et communication. Conscience morale et activité communicationnelle*, trad. C. Bouchindhomme, Paris, Les Éditions du Cerf, 1996, 212 pages.
- Haidt, Jonathan, « The emotional dog and its rational tail: A social intuitionist approach to moral judgment. », *Psychological Review*, 108 (2001), pp. 814-834.
- Jaffro, Laurent, « Habermas et le sujet de la discussion », *Cités*, 5:1 (2001), pp. 71-85.
- Legault, Georges A., « Dialoguer sur la souffrance des soignants : pourquoi est-ce si difficile? » dans *L souffrance des soignants*, Jean-Pierre Béland (dir.), Québec, Presses de l'Université Laval, 2009, pp. 73-87.
- Létourneau, Alain, « L'approche interprétative dans un cadre de type éthique appliquée », *Revue française d'éthique appliquée*, 8:2 (2019), pp. 113-128.
- Lucier, Pierre, « La pratique du dialogue en *Éthique et culture religieuse* », conférence présentée dans le colloque 622 *Éthique et philosophie : autour du programme ÉCR*, ACFAS, 2009, 26 pages (consulté le 02-08-2023 : https://www.chairefernanddumont.ucs.inrs.ca/wp-content/uploads/2014/08/LucierP_2009_La_pratique_du_dialogue_en_Ethique_et_culture_religieuse.pdf)
- Medina, José, « Hermeneutical Injustice and Polyphonic Contextualism : Social Silences and Shared Hermeneutical Responsibilities », *Social Epistemology*, 26:2 (2012), pp. 201–220.
- Métayer, Michel, *Guide d'argumentation éthique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2011, 154 pages.
- Monteil, Pierre-Olivier, *Éthique de la pratique ordinaire*, Paris, Pocket, 2021, 304 pages.
- Morris, Ronald, « L'approche narrative et l'éducation au dialogue en éthique et culture religieuse », dans *Penser le dialogue en éducation éthique*, N. Bouchard et M.-F. Daniel (dir.), Québec, Presses de l'Université du Québec, 2012, pp. 55-76.
- Patenaude, Johane, « Dialogue et éthique appliquée : exercice d'un organon interdiscursif pour la résolution de problèmes éthiques », dans *Mélanges Georges A. Legault. L'éthique appliquée, par-delà la philosophie, le droit, l'éducation*, L. Lalonde, F. Jutras, A. Lacroix et J. Patenaude, Sherbrooke, Les Éditions Revue de Droit, 2008, pp. 173-194.
- Pennington, Nancy et Hastie, Reid. "A Cognitive Theory of Juror Decision Making: The Story Model." *Cardozo Law Review*, 13 (1991), pp. 519-558.
- Penser le dialogue en éducation éthique*, N. Bouchard et M.-F. Daniel (dir.), Québec, Presses de l'Université du Québec, 2012, 203 pages.
- Perelman, Chaïm, *Éthique et droit*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1990, 825 pages.
- Perelman, Chaïm et Olbrechts-Tyteca, Lucie, *Traité de l'Argumentation. La nouvelle rhétorique*, Bruxelles, Éditions de l'Institut de Sociologie, 1970, 734 pages.
- Quinche, Florence, *La délibération éthique. Contribution du dialogisme et de la logique des questions*, Paris, Kimé, 2005, 437 pages.
- Reboul, Olivier, *Introduction à la rhétorique. Théorie et pratique*, Paris, Presses Universitaires de France, 242 pages.
- Ricœur, Paul, *Du texte à l'action*, Paris, Éditions le Seuil, 1986, 409 pages.
- Ricœur, Paul, *Soi-même comme un autre*, Paris, Éditions le Seuil, 1990, 424 pages.
- Tappan, Mark B. et Brown, Lyn Mikel, "Stories Told and Lessons Learned. Toward a Narrative Approach to Moral Development and Moral Education", dans *Stories Lives Tell. Narrative and Dialogue in*

- Education*, C. Whiterell et N. Noddings (éd.), New York, Teachers College Press, (1991) pp. 171-192.
- Toulmin, Stephen E., *Les usages de l'argumentation*, P. de Brabanter (trad.), Paris, Presses universitaires de France, 1993, 325 pages.
- Urfalino, Philippe, *Décider ensemble : la fabrique de l'obligation collective*, Paris, Éditions du Seuil, 2021, 389 pages.
- Urfalino, Philippe, « La délibération n'est pas une conversation. Délibération, décision collective et négociation », *Négociations*, 4:2 (2005), pp. 99-114.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle : [Intégrité intellectuelle - Étudiants - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](#) et à participer au Quiz antiplagiat : [Antiplagiat - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](#).

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au [Règlement des études](#). Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

Par ailleurs, il est interdit d'enregistrer (audio et/ou vidéo) ou de transcrire automatiquement par un logiciel ou tout autre moyen technologique le cours, que ce soit en partie ou en totalité. Si vous souhaitez le faire, vous devez obtenir l'autorisation écrite de la professeure avant de procéder à l'enregistrement et/ou à la transcription automatique. Vous devrez également détruire l'enregistrement et la transcription à la fin du cours.

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – *Définitions* du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
- b) commettre un autoplégat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
- c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
- d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
- e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
- f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique; [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplégat).

Autrement dit : mentionnez vos sources

SYSTÈME DE NOTATION

Lettre	Note chiffrée	Pointage	Niveau
<i>A+</i>	92 %	4,3	Excellent
<i>A</i>	87 %	4,0	
<i>A-</i>	84 %	3,7	
<i>B+</i>	81 %	3,3	Très bien
<i>B</i>	78 %	3,0	
<i>B-</i>	75 %	2,7	
<i>C+</i>	72 %	2,3	Bien
<i>C</i>	69 %	2,0	
<i>C-</i>	66 %	1,7	
<i>D+</i>	63 %	1,3	Passable
<i>D</i>	60 %	1,0	
<i>E</i>	59 à 0 %	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.

Guide de présentation du travail écrit :
[USherbrooke.ca/flsh/guide-travail-ecrit](https://usherbrooke.ca/flsh/guide-travail-ecrit)

LibGuide en philosophie :
<https://libguides.biblio.usherbrooke.ca/philo>